

Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain ?

Sandra Mallet et Thomas Zanetti

Volume 15, numéro 2, septembre 2015

Temporalités, action environnementale et mobilisations sociales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035826ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mallet, S. & Zanetti, T. (2015). Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain ? *VertigO*, 15(2).

Résumé de l'article

L'objet de l'article est d'interroger un éventuel renouvellement des temporalités des projets urbains à la suite de l'adoption de principes liés au développement durable. La référence au développement durable est en effet devenue incontournable dans la production et la gestion des espaces urbains. Si celui-ci constitue une notion par essence temporelle, en quoi transforme-t-il la façon de penser le temps des projets urbains? L'attention est portée aux temporalités du projet urbain, c'est-à-dire aux modes de temporalisation de l'action, à la fabrique des temps communs du projet urbain, à la façon dont les acteurs se préoccupent et se sentent concernés par la question des temps du projet et à leurs articulations avec les préoccupations relatives au développement durable. L'étude de trois projets urbains spécifiques montre que le projet urbain regroupe des temporalités multiples. L'enchevêtrement de temporalités liées à l'activité de projet, dans le contexte où le développement durable ne parvient pas à s'imposer comme fil directeur malgré les affichages, n'ébranle pas les temps de celui-ci. Il reste un temps annexe d'un processus complexe.

Sandra Mallet et Thomas Zanetti

Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain?

Introduction

- 1 La recherche urbaine sur l'action publique locale s'est axée en priorité sur la dimension spatiale des initiatives dont elle est à l'origine, alors que le temps est « *souvent un relatif impensé des recherches sur l'action locale* » (Lussault, 2001, p. 145), réduit à un simple marquage chronologique du déroulement de l'action. Or, on sait pertinemment que la fabrique urbaine et les évolutions des villes se trouvent aux croisements de temporalités variées, du temps multiséculaire du peuplement urbain aux temps quotidiens des usages des espaces de vie, en passant par la multiplicité des temporalités des acteurs toujours plus nombreux du projet urbain (Lepetit et Pumain (dir.), 1993; Guelton, 2014). Récusant l'idée d'un temps qui serait homogène, nous considérons le temps comme un construit social et culturel, reposant sur une pluralité de représentations et d'usages, menant à des décalages et des divergences, nécessitant des actions de coordination et des tentatives d'unification (Gurvitch, 1950 ; Grossin, 1972).
- 2 Cet article interroge l'introduction du développement durable dans les projets urbains comme potentiel facteur de renouvellement des temporalités de celui-ci. Le développement durable constitue, en effet, une notion par essence temporelle. Dans un contexte d'incertitudes croissantes, elle invite à reconsidérer la course au progrès dans laquelle les sociétés modernes sont plongées, à se projeter autrement dans le futur, à repenser les horizons temporels, à se situer différemment dans le temps.
- 3 Dans ce contexte, le travail présenté ici part de la question suivante : que signifie prendre en compte le temps dans un projet urbain dit durable? Il est centré sur les représentations du temps par les acteurs du projet urbain. Ce sont donc les temporalités du projet qui nous intéressent ici, c'est-à-dire les modes de temporalisation de l'action, la fabrique des temps communs du projet urbain, la façon dont les acteurs se préoccupent et se sentent concernés par la question des temps du projet et leurs articulations avec les préoccupations relatives au développement durable.
- 4 La durabilité, en tant qu'ambition affichée de nombreux projets urbains contemporains, constitue-t-elle un facteur de renouvellement des temporalités des projets urbains? Transforme-t-elle les façons de penser et de se représenter les temps du projet urbain par ses acteurs? Ou bien ces projets urbains durables sont-ils soumis à des normes temporelles déjà établies dans l'action publique, et auxquelles ils doivent être intégrés?
- 5 Cet article fait suite à deux programmes de recherche portant sur les projets urbains : l'un financé par le PUCA¹ interrogeant les types de temps pris en compte dans des projets urbains durables; l'autre financé par l'Université de Saint-Étienne, analysant des projets de reconversion urbaine d'espaces hérités de l'industrie. Nous avons ici prolongé et croisé les réflexions et les résultats des enquêtes de terrains menées en 2013 et 2014.
- 6 Afin de comprendre la façon dont sont pensés les temps des projets urbains en lien avec la durabilité, la méthodologie de ce travail repose principalement sur une analyse des discours des acteurs des projets urbains. Cette analyse se base sur des entretiens semi-directifs individuels réalisés afin de recueillir la parole des acteurs et leur point de vue personnel sur le sujet. La diversité et le nombre considérable des acteurs intervenants à différents stades du projet urbain nous ont conduits à faire des choix et à nous centrer prioritairement² sur un type d'acteur particulier : celui de la maîtrise d'ouvrage urbaine. Ce choix est lié au rôle stratégique des maîtres d'ouvrage urbain, qui assurent le management et l'accompagnement des projets dans leurs différentes phases, de l'élaboration des orientations à la livraison des opérations. Le rôle de « chef d'orchestre » (Frébault, 2005, p. 16) et leurs missions de pilotage stratégique leur permettent de bénéficier d'une vue d'ensemble d'un projet donné. Si d'autres acteurs détiennent une influence déterminante sur le déroulement des projets urbains, comme les

investisseurs financiers, les responsables de la maîtrise d'ouvrage se situent au cœur de l'enchevêtrement des temporalités et occupent à ce titre une position décisive d'interface au sein du jeu d'acteurs des projets. L'enquête se base sur une trentaine d'entretiens semi-directifs individuels réalisés afin de recueillir la parole des acteurs. Ces entretiens font ressortir leurs représentations du temps du projet et du développement durable. Considérant les temps des projets urbains comme le résultat de constructions mentales et d'actions collectives, l'analyse croisée de ces entretiens permet de mettre en évidence des contradictions dans les pratiques des acteurs et d'interroger la construction temporelle des actions liées au projet, en particulier celles présentées comme relevant de la durabilité.

7 Le travail empirique est basé sur trois terrains différents :

- la ZAC Paris Rive Gauche, lancée en 1991. Localisée dans le 13^e arrondissement de Paris, comprise entre la Gare d'Austerlitz et la Porte d'Ivry, elle forme un périmètre de 130 hectares constituant à son démarrage le plus grand projet urbain de la Ville. Son aménagement a été confié à la SEMAPA (Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Paris). La Ville inscrit explicitement cette opération dans un objectif de développement durable depuis 2001, année durant laquelle la SEMAPA est devenue la première société d'aménagement urbain à avoir obtenu le label environnemental ISO 1400, relatif à un système de management environnemental au sein d'une organisation;
- l'opération Paris Nord-Est, débutée en 2002. Située dans les 18^e et 19^e arrondissements, elle est désormais le plus vaste programme d'aménagement parisien (200 hectares). La ZAC Claude Bernard, en particulier, retient notre attention, car elle est souvent présentée non seulement comme la première étape du projet Paris Nord-Est mais aussi comme le quartier exemplaire de la capitale en matière de développement durable, obtenant fin 2013 le label national EcoQuartier³. Son aménagement a été confié à la SEMAVIP (Société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement de la Ville de Paris).
- le projet « Novaciéries » à Saint-Chamond, initié en 2003. Localisé dans une commune de la banlieue de Saint-Étienne, il concerne la reconversion sur 45 hectares d'un site industriel, celui des aciéries de la Marine. Également labellisé EcoQuartier par le Gouvernement en 2013, le projet présente une forte mixité fonctionnelle, puisque doivent s'y implanter des activités économiques, des logements, des équipements de loisirs et un parc urbain, dans des bâtiments industriels réhabilités et sur des sols dépollués. L'opération d'aménagement est pilotée par la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole.

8 L'ensemble des projets étudiés présente, au-delà de leur objectif déclaré de s'inscrire dans une perspective de durabilité, un certain nombre de caractéristiques communes, ce qui permet d'en réaliser une analyse croisée. Ils sont tous menés dans un contexte de reconversion de friches urbaines, font intervenir un grand nombre d'acteurs, sont soumis à de multiples enjeux (spatiaux, économiques, sociaux, environnementaux, politiques...), sont des opérations de longue durée (de l'ordre d'une trentaine d'années), présentent une programmation multifonctionnelle; et s'appuient sur une labellisation environnementale.

9 Au préalable, nous présenterons la façon dont le projet urbain se trouve aujourd'hui réinterrogé par les changements de contexte temporel. Nous montrerons ensuite que les acteurs du projet urbain assimilent les temps du projet à des évolutions dans la durée : s'ils développent des stratégies adaptatives, les maîtres d'ouvrage urbain semblent alors d'abord « subir » le temps. Dans cette complexité temporelle, le développement durable est loin de constituer un élément rassembleur de temporalités éparpillées, mais induit, au contraire, l'annexion de temps supplémentaires.

Les temporalités réinterrogées du projet urbain

Le temps, point central et ambigu du développement durable

10 La dimension temporelle du développement durable est centrale dès la formulation de la notion et les premières théories qui lui sont liées. Les définitions les plus couramment admises le désignent comme un processus, appelant au changement, invitant à repenser les sociétés et

leurs actions dans des temporalités différentes, dont l'articulation est à reconsidérer. De cette façon, la durabilité n'est pas associée à l'idée d'une immuabilité, mais à celle d'une adaptation des sociétés à certains changements. Précisons que l'expression « développement durable » est traduite de l'anglais « sustainable development », et que la traduction « développement soutenable » en aurait été plus proche⁴. Toutefois, nous utilisons dans ce texte la formule « développement durable », car c'est elle qui est d'abord employée par les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement et qui tient alors lieu d'énoncé performatif. Par ailleurs, quelle que soit la traduction utilisée – « durable » ou « soutenable » – les deux qualificatifs possèdent une dimension temporelle : inscrire un développement dans l'épaisseur de la durée; auquel s'ajoute l'idée d'un développement plus juste dans la seconde (Burbage, 2013).

- 11 Au-delà des termes employés, l'idée de temps est présente dans les définitions du développement durable et les textes de référence. Depuis la fin des années 1980, le développement durable, en tant qu'ambition politique, se diffuse en prenant d'abord appui sur le rapport *Our common future*, couramment nommé rapport Brundtland, qui constitue encore aujourd'hui, plus de trente années après sa rédaction, une référence incontournable. Ce rapport pose les bases du développement durable affirmé comme « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Ainsi, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée, et ce dans tous les pays (...).* » (Rapport Brundtland, 1987) Cette définition – la plus classique et la plus reprise – dévoile un objectif majeur, celui d'accéder à une certaine justice ou équité sociale, s'inscrivant dans la durée, signifiée par l'équité intergénérationnelle. Ce dernier point indique que les générations futures ne doivent pas disposer d'un bien-être inférieur à la génération actuelle. Autrement dit, c'est dès à présent que les populations existantes doivent penser le bien-être des générations à venir. Or cet aspect ne va pas de soi et soulève de nombreuses questions, telles celles des catégories de générations futures visées, et celles des horizons temporels ciblés (Mancebo, 2007).
- 12 L'équité intergénérationnelle tient une place prépondérante dans la littérature théorique du développement durable, probablement parce qu'elle constitue l'originalité principale de celui-ci face à la problématique du développement (Zuindeau, 2006), prolongeant des théories existantes dans le domaine de la philosophie et de l'éthique environnementale. Pour certains, l'attention portée à l'équité intergénérationnelle irait jusqu'à faire oublier le souci d'équité intragénérationnelle, également au cœur du rapport Brundtland (Zuindeau, 2006). Cette dernière atteste une prise de conscience de l'état de misère extrême de certaines populations et de la menace que l'activité humaine exerce sur la planète, visant ainsi à satisfaire les besoins des sociétés actuelles.
- 13 La question de l'inscription des populations dans le temps apparaît donc essentielle : les sociétés humaines doivent apprendre à se repenser à la fois dans le présent et dans l'avenir. La question du futur devient primordiale : il faut assurer un « *progrès durable* » et « *garantir la survie de l'humanité* ». Mais les décisions politiques sont à prendre dès à présent : « *l'avenir est conditionné par la prise immédiate de mesures politiques (...). Nous ne prédisons pas l'avenir : nous nous bornons à signifier à l'humanité – et ce, de toute urgence et à partir des données scientifiques les plus fiables et les plus récentes – qu'il est largement temps de prendre les décisions qui s'imposent pour s'assurer des ressources qui feront vivre cette génération et celles à venir* » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987). L'urgence des mesures à prendre dans plusieurs domaines est une idée forte du rapport : il est urgent d'alléger la dette de certains pays, de préserver certaines ressources, d'intensifier les recherches menées sur certaines maladies, de faciliter l'accès aux technologies nouvelles aux pays défavorisés, de faire de la survie des espèces et des écosystèmes une priorité politique, entre autres.

- 14 Par ailleurs, si les origines du développement durable sont antérieures au rapport Brundtland, apparaissant notamment dans la déclaration de principes et le plan d'action du Sommet de la Terre de Stockholm de 1972, la question du temps paraît, là aussi, primordiale. Les préoccupations majeures du développement durable y sont présentes, telles celles des ressources disponibles et de leur renouvellement, le souci de justice sociale et d'efficacité économique. L'écodéveloppement développé par Ignacy Sachs sert alors de référence. Il est défini par celui-ci comme un outil prospectif visant à explorer les options d'un développement plus respectueux de l'environnement (Sachs, 1978, p. 17). La question de la planification du temps tient une place majeure dans cette approche systémique. Les politiques d'aménagement du temps sont présentées comme des variables importantes pour concilier développement et environnement⁵. Elles visent à agir sur la durée et la répartition du temps de travail à différentes échelles temporelles ainsi que sur les usages du temps libre. Ignacy Sachs prône une augmentation du temps hors des calculs économiques : « *Selon les styles de développement, le temps est un temps plus ou moins gaspillé, accaparé, voire pollué par les contraintes et les rythmes du système économique (de production et de consommation) dominant. Et l'on peut parler d'une écologie du temps social comme on parle d'une écologie de l'espace habité.* » (Sachs, 1980, p.78). Dans cette approche, le rôle du temps est ainsi précisé comme outil politique.
- 15 A contrario, alors que le rapport Brundtland constitue un moteur de réflexions et d'actions pour les décennies suivantes, les déclinaisons temporelles du principe du développement durable ainsi que leur inscription dans la durée ne sont pas explicitées. Elles n'apparaissent pas non plus dans les déclarations finales des conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1972, de 1992 (Rio), de 2002 (Johannesburg), de 2012 (Rio+20). La question du temps est cependant toujours présente, mais de façon très floue : il faut ainsi agir « *en temps voulu* », en « *temps consacré* », en « *temps opportun* », en « *temps utile* », il y a « *un temps pour chaque chose* ». Ces expressions laissent chacun à son interprétation. Cela ramène à une critique largement formulée à l'encontre du développement durable : poursuivant des objectifs trop consensuels, sa définition est trop large, et par conséquent, soumise à des interprétations divergentes.

Le développement durable, référence désormais incontournable des projets urbains

- 16 D'abord conçu par la communauté internationale, le développement durable a progressivement fait l'objet d'une mobilisation à l'échelle locale, conduisant à un ancrage territorial de la durabilité (Mancebo, 2007).
- 17 Dans ces jeux d'échelles, les villes suscitent très tôt l'attention. Dans les années 1970, l'urbanisation est considérée de façon plutôt négative (Cf. rapport Meadows de 1970, Conférence Habitat 1 de 1976). Mais les années 1990 marquent un tournant : les villes tendent depuis à être reconnues comme acteurs publics clés du développement durable (Jégou, 2011). La Charte D'Aalborg posera en 1994 les jalons de la durabilité urbaine (Emelianoff, 1999). Ce sont ici les villes, dans une logique ascendante (« bottom-up »), qui montrent une volonté de s'engager dans un processus de développement durable, s'affirmant elles-mêmes comme acteurs majeurs. La promotion des réseaux européens de villes durables s'essouffle dès les années 2000, même si les villes continuent de se réunir (Jégou, 2007). Dans le cas de la France, l'échelon national prend dorénavant le relais pour promouvoir la durabilité urbaine. Aujourd'hui, peu de villes françaises ne se sont pas investies dans des démarches de durabilité urbaine, mais les contenus des politiques locales de développement durable sont marqués par leur hétérogénéité, tout comme les modalités de gouvernance qui les sous-tendent et les cadres d'action publique dans lesquels ils s'intègrent (Mancebo, 2007). Le développement urbain durable se forge en fait surtout par l'expérimentation, l'action et les retours d'expériences (Emelianoff, 2004).
- 18 Il n'en demeure pas moins qu'il s'est progressivement imposé pour devenir le principal référentiel des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme, semblant entraîner un « tournant urbanistique » (Emelianoff, 2007) qui a mené à un changement paradigmatique

des politiques publiques et à une conversion de l'action urbaine. Le développement durable a d'ailleurs conduit à une transformation du cadre réglementaire et juridique de l'urbanisme, comme en attestent la LOADDT et la loi SRU. À travers de nouveaux outils d'intervention (PADD, PCET, référentiel ÉcoQuartiers, etc.), la ville durable sous-tend un découloisonnement sectoriel des politiques publiques et une coordination de celles-ci, y compris sur le plan des différentes échelles spatiales et temporelles d'intervention.

19 Les représentations temporelles de la production de la ville entrent également en jeu. Les projets urbains qualifiés de « durables » se développent, et on peut émettre l'hypothèse que ceux-ci proposent une vision pour l'avenir qui intègre les dynamiques futures en matière de croissance économique, de gestion des ressources environnementales et d'équité sociale. Le terme de ville durable renvoie à un horizon politique lointain, caractérisé par une temporalité longue et une maturation lente, la durabilité étant davantage un processus marqué par l'incertitude qu'un aboutissement idéalisé (Jégou *et al.*, 2012). La durabilité peut alors être considérée comme un cheminement itératif croisant des échelles temporelles plurielles, dont les résultats s'apprécient dans le temps long, le développement durable urbain pouvant être « *compris comme cette phase urbaine de recherche collective et de transition vers un objectif de portée lointaine, la ville durable* » (Emelianoff et Lévy, 2011, p. 14). Il s'apprécie notamment à travers des projets urbains compris comme des processus auto-entretenus, reproductifs et adaptatifs.

20 La littérature scientifique abordant le thème du développement urbain durable est abondante. Cependant, à notre connaissance, la question du temps, loin de constituer une entrée privilégiée des recherches sur le développement durable urbain et le projet urbain durable, n'est centrale à aucune, tant dans la littérature francophone qu'anglophone. Et, lorsqu'elle est présente dans les recherches sur les déclinaisons locales du développement durable, elle l'est de façon marginale ou indirecte.

Une reconnaissance progressive du temps comme dimension fondamentale du projet urbain

21 Si l'on saisit la question des temporalités de l'action publique selon une perspective politiste, on s'interroge principalement sur le changement dans l'action publique (Muller, 2005). On peut alors se demander si la durabilité, en tant qu'objectif affiché de la majorité des projets urbains contemporains, constitue un facteur de renouvellement de l'action publique et de ses temporalités. La durabilité a-t-elle été à l'origine d'un changement dans l'action publique urbaine, qu'il soit de nature incrémentale (Lindblom, 1958, 1959), qu'il emprunte un « sentier de dépendance » (Pearson, 1994), qu'il consiste en un ajustement au système politique d'ensemble (Easton, 1965) ou au contraire qu'il entraîne une modification rapide et paradigmatique (Kingdon, 1984)? L'action publique est en fait marquée, sur le temps long, par des phases de stabilité et d'inertie d'une part, et par des phases de changement radical d'autre part (Hoeffler *et al.*, 2010). Certains auteurs ont d'ailleurs montré que des changements rapides peuvent ainsi résulter de processus de long terme (Baumgartner, Jones, 2002), cette association entre phases de stabilité et de changement s'illustrant notamment à l'échelle de l'action publique locale.

22 Cette question d'un possible renouvellement de l'action publique locale et de ses temporalités par l'intermédiaire des projets urbains durables nous amène alors à considérer ces derniers comme des éléments essentiels de la fabrique urbaine contemporaine. En effet, le concept de projet s'est progressivement imposé pour répondre à la complexification des sociétés urbaines, en prise avec de profondes mutations économiques, sociales et politiques et dont on considère aujourd'hui qu'elles sont difficilement gouvernables (Kooiman, 1993, Jessop, 1995, Jouve et Lefèvre, 2002). Dorénavant, l'analyse de l'action publique locale porte sur l'existence d'une capacité politique collective à définir des objectifs et à disposer des ressources nécessaires pour les atteindre, ce qui revient plus largement à questionner la capacité à gouverner les villes, les agglomérations ou les métropoles, en ayant recours à la notion de gouvernabilité (Chevalier, 1996). Le concept de gouvernance s'est imposé pour étudier la régulation politique dans des villes généralement confrontées à un contexte de fragmentation décisionnelle (Gaudin, 1995),

qui exige de construire de nouvelles relations partenariales entre les différents contributeurs à l'action publique.

- 23 Dans ce contexte de complexification croissante qui caractérise la gouvernance des villes (Jouve, 2003), le projet urbain est considéré comme un instrument déterminant pour permettre l'action concertée de plusieurs acteurs sur la ville, et la structuration de ces systèmes pluralistes (Pinson, 2003). Il s'est substitué à la vision statique et dirigiste qui prédominait dans les années de croissance, principalement à travers la figure du plan, et incarne une forme plus souple d'action sur l'espace et les sociétés urbaines. Les projets urbains mobilisent donc une pluralité d'acteurs publics et privés engagés dans la définition du futur de la ville sur une base partenariale et sur des temporalités relativement longues. Les temporalités de l'action publique locale peuvent alors être saisies à travers le prisme du projet urbain, en tant que figure opérationnelle particulière de production de la ville qui sous-tend des problématiques temporelles spécifiques et enrichies par l'intégration des principes associés au développement durable. La ville durable, en tant qu'enjeu incontournable des projets urbains contemporains, constitue donc bien un cadre d'analyse privilégié pour saisir les reconfigurations de l'action publique locale et de ses temporalités.

Des temporalités urbaines transformées, des pratiques d'aménagement réinterrogées

- 24 L'idée d'un urbanisme *chronotopique*, tenant compte à la fois des dynamiques spatiales et temporelles des espaces urbains, émerge depuis ces trois dernières décennies (Paquot, 2009). Longtemps négligées aussi bien par les professionnels de l'aménagement que par les décideurs politiques locaux, les réflexions sur les temps quotidiens dimension temporelle de la ville, notamment en termes de pratiques et d'usages, suscitent de plus en plus l'intérêt. La vision classique d'un urbanisme centré sur la question de l'aménagement de l'espace est de plus en plus remise en question. Cette évolution est liée à trois facteurs distincts.
- 25 Tout d'abord, les rythmes urbains évoluent. L'accélération des rythmes, correspondant à une densification de certaines périodes, à la réduction des temps de pause et des temps jugés « morts » (Rosa, 2010), désynchronise les temps sociaux (Boulin et Mückenberger, 2002) et engendre une mise en continuité des grands rythmes traditionnels de la ville, en particulier entre le jour et la nuit, le dimanche et les autres jours de la semaine (Mallet, 2014). En France, ce dernier point bénéficie actuellement d'une visibilité médiatique sans précédent, à travers les interrogations portant sur le travail nocturne et dominical qui suscitent de vifs débats.
- 26 Ensuite, certains politiques ou réseaux visant directement à agir sur le temps ont été créés et se poursuivent depuis. En particulier, sont nées en Italie des *politiques temporelles*, coordonnées par des bureaux des temps d'une part et des réseaux *cittàslow* d'autre part, qui se sont diffusées dans d'autres pays. Créées sous l'impulsion de féministes en Italie (Bonfiglioli, 1997), les politiques temporelles se développent en lien avec l'aménagement du territoire en France depuis les années 1990. Attentives à la diversification des temps sociaux et aux difficultés grandissantes de coordination des emplois du temps, elles visent de façon originale à concilier la diversité des rythmes quotidiens et tentent de les organiser, apportant ainsi un regard novateur sur l'espace (Mallet, 2013). Les *cittàslow*, quant à elles, sont apparues plus tardivement, via d'autres réseaux et poursuivent des objectifs différents. Ces « villes lentes » sont issues du *slow food*, créé en 1986 dans le Piémont. Ce dernier mouvement promeut le plaisir de manger et les traditions culinaires, mais aussi certaines formes d'agriculture, de production artisanale et d'approvisionnement. Ses principes sont repris dans la charte des *cittàslow* signée en 1999. Celle-ci souhaite aller plus loin en s'intéressant plus largement aux problématiques urbaines, portant par exemple sur l'aménagement des espaces publics ou des réseaux de transports, seules les villes de moins de 50 000 habitants pouvant obtenir l'obtention du label.
- 27 Enfin, l'intégration de la dimension temporelle dans les pratiques d'aménagement est soutenue par les chercheurs. La littérature scientifique sur le sujet se développe, depuis les années 1980, en particulier depuis la création des politiques temporelles italiennes (Bonfiglioli, 1997; Ascher, 1997; Paquot, 2001; Boulin, 2009; Royoux et Vassalo, 2013).

- 28 Les conséquences temporelles des aménagements spatiaux, de même que l'organisation des espaces urbains par une entrée temporelle suscitent ainsi des réflexions croissantes.

Le projet urbain, en prise avec une multiplicité de temporalités

Un temps inscrit dans la durée, synonyme d'évolutions.

- 29 Les processus de projets sont des mécanismes d'assemblages d'acteurs et de ressources qui s'opèrent dans des temporalités de longues durées, de l'ordre de dix à trente ans, et qui impliquent une approche dynamique du temps, pour rendre compte de leur hétérogénéité temporelle. La variété des acteurs impliqués entraîne une dispersion des ressources (financières, politiques, d'expertise, etc.) qui renforce les temporalités de moyen et long termes propres aux projets urbains. Celles-ci dépendent en effet pour partie de la maturation des relations entre acteurs, qui s'établissent sur des modes allant de la contradiction ou du conflit à la coopération. Le processus de projet se présente donc « *comme une dynamique d'action inscrite dans le temps qui fait en permanence dialoguer, d'une part, des choix et, d'autre part, un stock de ressources en constante évolution. Il ne s'agit plus de décider au moment t, en fonction d'un stock certain de ressources réunies à ce moment t, mais de démultiplier les moments de décision et de les faire correspondre à des moments de vérification des ressources* » (Pinson, 2006, p. 637).
- 30 L'une des particularités des opérations étudiées est qu'elles s'inscrivent dans la très longue durée : la ZAC Paris Rive Gauche a été démarrée il y a 23 ans, celle de Paris Nord-Est a été lancée en 2002 et devrait s'étaler sur un temps très long, et la réflexion relative au projet Novaciéries à Saint-Chamond a été engagée lors de la fermeture du site industriel, en 2003, pour une phase opérationnelle qui devrait s'achever au milieu des années 2020. Le temps long de ces projets est d'ailleurs évoqué de façon récurrente par tous les acteurs que nous avons rencontrés. Plus encore, le temps est d'abord, pour eux, synonyme d'évolutions dans la durée. Les acteurs sont conscients qu'un projet dont la réalisation s'étend sur une durée de 20 à 30 ans aura peu de chances d'être conforme à sa conception initiale. On peut alors s'interroger sur les facteurs qui influent sur les rythmes d'avancement des opérations, sur ce qui fait accélérer ou ralentir un projet. Comment les acteurs comprennent-ils la question des temps du projet urbain? Quel(s) type(s) de temps sont considérés?
- 31 Le temps du politique, associé au rôle des élus locaux, détient une influence déterminante sur le temps des projets. La raison principale tient au fait que ce sont les élus qui prennent les décisions et qui engagent les actions de transformation du cadre urbain. Le métier d' élu local a suivi au cours du XXe siècle une trajectoire de professionnalisation, l'objectif des « professionnels de la politique » étant de conserver leur position électorale, par la constitution d'un capital politique et électoral. Pour assurer la stabilité de leur fonction, les élus locaux doivent alors faire face à une contrainte temporelle majeure, rythmée par les échéances électorales. « *Élément central du gouvernement des sociétés* » (Marrel et Payre, 2006, p. 73), le temps scandé par les élections pèse également sur le contenu de l'action publique, notamment dans les phases post et pré-électorales. Les élus locaux se trouvent en effet devant la nécessité d'articuler et d'anticiper les temporalités de leurs carrières personnelles avec celles des élections et des décisions publiques, et recherchent pour cela une synchronisation de leurs temporalités politiques et professionnelles. Se succèdent ainsi des phases de stabilité et de changement qui dessinent de véritables « référentiels temporels » dans la conduite des politiques publiques (Bouquin, 1999) et qui correspondent aux perturbations subies par la gestion des affaires publiques en fonction du calendrier électoral.
- 32 L'alternance politique au niveau local joue alors un rôle important sur le déroulement temporel des projets, car le changement d'une équipe municipale entraîne bien souvent une modification du contenu des politiques urbaines (De Maillard, 2006). Ainsi, si le projet Novaciéries a rapidement démarré après la fermeture du site industriel, sa temporalité s'est accélérée suite aux changements de majorité municipale à Saint-Étienne et Saint-Chamond, car la nouvelle donne politique locale a facilité le partenariat entre les différentes collectivités territoriales.

Pour la ZAC Paris Rive Gauche, le changement de mandature en 2001 et l'arrivée du Parti Socialiste ont marqué un tournant dans le projet, dont le contenu programmatique a été revu à la hausse (augmentation du nombre de logements, de bureaux et d'espaces verts).

33 La proximité d'une échéance électorale peut ensuite avoir des effets opposés : ralentir le rythme de la décision publique ou au contraire l'accélérer pour améliorer la visibilité d'une entreprise politique dans une perspective de réélection. Si l'absence de décision politique peut faire stagner un projet, le choix de lancer un projet urbain est souvent déterminé par ses potentielles retombées électorales, car les élus détiennent le pouvoir de faire accélérer ou de ralentir une opération d'aménagement. Comme le rappelle une chef de projet à propos de la ZAC Paris Rive Gauche, dès que la décision est prise, les élus « *ont tendance à estimer que tout peut aller très vite*⁶ ». Les acteurs en charge de la réalisation des projets urbains doivent alors se montrer persuasifs auprès des élus, pour que ces derniers prennent conscience de la durée nécessaire à l'aboutissement des aménagements. À Saint-Chamond par exemple, le projet doit se décliner sur plus de quatre mandats municipaux. Les techniciens chargés de l'aménagement ont ainsi dû convaincre les représentants politiques de la nécessité d'inscrire une telle opération urbaine dans des temporalités de moyen et long terme. Pour le responsable du projet, la « *première chose qu'on s'emploie à faire c'est de l'expliquer aux élus, qui ont du mal à comprendre pourquoi ça dure aussi longtemps. Le maire de Saint-Chamond j'ai mis trois ans à lui faire accepter ça, maintenant il a bien compris*⁷ ». Cet effort de pédagogie a semble-t-il été efficace, si l'on en croit la communication municipale quand elle annonce que la reconversion du site « *engagera la collectivité sur de futurs mandats*⁸ ». Le maire de Saint-Chamond admettra plus tard que la reconversion des aciéries s'inscrit en effet dans le « *temps d'une ville*⁹ ».

34 Mais cela n'empêche pas les élus d'exercer une pression sur les acteurs opérationnels pour que les projets « sortent de terre » durant leur mandature. Là encore, l'exemple de la ZAC Paris Rive Gauche est symptomatique de cette influence du politique sur les temporalités du projet urbain, selon une responsable de l'opération à la Ville de Paris :

« Je me souviens de notre précédente directrice, on a révisé le plan local d'urbanisme, on a fait une révision simplifiée justement pour aller vite, mais ça prenait du temps quand même [...] Le PLU modifié a été approuvé en octobre 2010 par le Conseil de Paris, donc ça veut dire qu'à partir de là, on pouvait bâtir au-delà de 37 mètres, et notamment des immeubles de logements qui montent jusqu'à 50 mètres. Et à un moment la question de ma directrice, ça a été quelles sont les premières livraisons de logements à 50 mètres? Et nous on lui a répondu les premières seront en 2014. Mais elle a répondu : à quoi ça nous sert de livrer le PLU si on ne livre rien dans la mandature?¹⁰ »

35 Un élu a en effet tendance à inscrire la durée de réalisation du projet dans la durée de son propre mandat, attendant une inauguration de l'opération urbaine dans les six années qui suivent son élection, ce qui demeure un temps court à l'échelle de la production urbaine. À Saint-Chamond, la volonté des élus de voir l'avancement de la reconversion urbaine rencontrer leur temporalité électorale a été gérée par l'inauguration de plusieurs réalisations (nouvelle voirie, parc, réhabilitation de plusieurs bâtiments) à l'approche des élections municipales de 2014. Les temporalités des projets urbains sont donc largement soumises aux temps des mandats municipaux et des décisions politiques, mais elles sont également nourries d'autres contraintes temporelles.

36 Les projets urbains, et plus particulièrement les opérations de régénération urbaine qui entendent réinscrire des portions de territoires dans les logiques du marché immobilier, sont ensuite généralement marqués par des situations complexes sur le plan foncier, qui rendent les temporalités d'un projet urbain difficilement maîtrisables par les élus. Si ces derniers font des choix d'orientation, définissent les priorités en matière de politiques urbaines, et valident l'avancement des opérations d'aménagement en délivrant des permis de construire, la question de la maîtrise foncière et de son impact sur les temporalités d'un projet demeure problématique. L'étude des ZAC Paris Rive Gauche et Paris Nord-Est fait ainsi apparaître le rôle de grands propriétaires fonciers, ici les acteurs ferroviaires, dans la temporalité des projets urbains, acteurs avec lesquels la maîtrise d'ouvrage doit constamment négocier. Pour la ZAC Paris Rive Gauche, la SNCF détient la majorité des terrains (environ 50 hectares), ce

qui explique une prise de décision plus complexe et plus longue à aboutir, comme en témoigne un responsable du projet :

« On a un terrain, qui est un terrain SNCF, sur lequel il y a des enjeux en termes de logistique et sur lesquels le choix aujourd'hui de savoir si conserve ou non l'espace en espace de logistique n'est pas arrêté. Donc on ne sait pas si le train est finalement mutable ou si on doit conserver cette vocation de logistique et ça je dirais c'est un choix qui aujourd'hui n'est pas fait, ni par la Ville, ni par la SNCF, donc ce n'est pas une question de désaccord, c'est une question d'absence de choix réalisé en commun par les parties, voilà¹¹ ».

- 37 La ZAC Paris Nord-Est se situe quant à elle au cœur d'un nœud ferroviaire et comprend 26 hectares de couverture de voies ferrées. La Ville a passé avec RFF et la SNCF plusieurs conventions de partenariat qui fixe le rythme auquel sera rétrocédé le foncier. Laissant ces acteurs se charger de la couverture des voies ferrées, étape nécessaire à l'avancement du projet urbain, la puissance publique se retrouve dépossédée de la maîtrise temporelle de l'opération, comme l'explique un chef de projet de la Ville de Paris :

« C'est un accord qui a été signé il y a 3 ans. Et là, ils sont en train de nous dire que depuis l'incendie du poste de Vitry, la politique du ferroviaire a complètement été réorientée vers la maintenance et que par conséquent ils n'arrivent pas trouver les ressources pour pouvoir procéder à la coupure ferroviaire chaque nuit. Ils n'ont plus les moyens de l'assurer et par conséquent ils vont revoir tout le calendrier, remettre à plat complètement le calendrier. Donc nous on sait qu'on a des impératifs en matière de logements qu'on ne pourra pas tenir. Et pour l'instant ils en sont au stade où ils nous disent qu'ils sont incapables de le faire avant la fin de l'année. Donc on sait qu'on va être dans le flou jusqu'au mois où on va découvrir le calendrier et où des dalles qu'ils devaient nous livrer en 2016 seront peut-être livrées en 2018 ou en 2020¹² ».

- 38 Enfin, pour le projet Novaciéries, l'acquisition des terrains a été rendue complexe par la présence de plusieurs propriétaires fonciers, dont des entreprises industrielles étrangères. La nécessité pour les collectivités de détenir la maîtrise foncière du site s'inscrit donc dans la durée, comme l'explique un adjoint au maire de Saint-Chamond, pour lequel les diverses acquisitions foncières sont :

« des phases de négociation qui sont extrêmement coûteuses en temps, que l'on confie aux personnes qui sont le mieux à même de les porter. Mais cela nécessite un temps qui n'est pas totalement compressible¹³ ».

- 39 Les projets d'aménagement urbain durable sont donc placés devant la contrainte de caler leur rythme sur celui du marché de la production urbaine, notamment à travers la problématique foncière. Le rôle du politique est également de coordonner les périodicités de l'investissement immobilier et les cycles beaucoup plus longs des infrastructures urbaines, mais également de chercher à réguler et encadrer les temps de l'économie au nom de l'intérêt général. Le rythme urbain des métropoles, particulièrement les plus grandes d'entre elles, se cale en effet de plus en plus sur celui de l'économie des réseaux (Gwiazdzinski, 2003). Ainsi, les opérations d'aménagement réalisées sont avant tout celles qui correspondent aux besoins du marché financier et immobilier, qui est de plus en plus marqué par le règne de l'incertitude induite par l'exigence de retour sur investissement et de réduction du risque financier. Les projets urbains sont donc soumis, dès leur phase de conception, à une évaluation de leur rentabilité dans le temps. Et leur maintien dans la longue durée nécessite des réinvestissements fréquents.

- 40 Depuis plusieurs années, la crise économique joue sur la vente des opérations et a tendance à ralentir les projets, par exemple lorsqu'un promoteur immobilier attend qu'un certain nombre de logements ou de surfaces tertiaires soient vendus pour lancer la construction d'un immeuble. Cette problématique revêt une plus grande complexité à Saint-Chamond, où les caractéristiques socio-économiques de la ville n'engagent pas les promoteurs à proposer des logements de haute qualité (*standing*), alors que le projet de reconversion entend initier un mouvement de mixité sociale « par le haut » en attirant des classes moyennes. Cependant, ce ralentissement du cycle de la promotion immobilière n'est pas considéré de façon négative par les acteurs rencontrés, car il permet de prendre le temps, de se poser des questions de méthode ou encore de mener les enquêtes publiques, comme en convient le directeur de la programmation et de l'urbanisme de la SEMAPA, pour qui « la conjoncture économique du

début des années 1990 a contraint la SEMAPA à ralentir l'opération et à se poser la question de la méthode¹⁴ ». Il n'en demeure pas moins que certains acteurs économiques détiennent la capacité de faire accélérer considérablement une opération d'aménagement, par leurs moyens financiers ou par leur renommée médiatique. Dans le cas de la ZAC Paris Rive Gauche, un chef de projet de la Ville raconte comment l'arrivée du groupe Le Monde a brutalement raccourci la temporalité de l'opération :

« Il y a l'immeuble qui part un petit peu en quatrième vitesse près de la gare d'Austerlitz, où du coup il a fallu faire la fiche de lot dans l'urgence parce qu'on a déjà le preneur de l'immeuble, c'est Le Monde qui va venir installer son siège social près de l'avenue Pierre Mendès France. Du coup, ils doivent aller très vite parce que l'immeuble doit sortir en 2017, alors là on va battre tous les records, on a un preneur qui est extrêmement pressé¹⁵ ».

- 41 Au sein du même projet, l'arrivée de Xavier Niel (vice-président d'Illiad, fondateur de Free et co-propriétaire du Monde) a scellé l'avenir d'une halle ferroviaire, qui deviendra dans quatre ans un incubateur numérique, alors que le devenir de cet ensemble était bloqué depuis une quinzaine d'années suite à des désaccords entre l'État et la Ville de Paris, et après son inscription aux Monuments historiques. Les temporalités des projets urbains sont donc impactées, du ralentissement à l'accélération, par des acteurs économiques de plus en plus influents dans la transformation des villes.
- 42 Il existe enfin de nombreuses autres incertitudes relatives aux projets urbains et à leurs temporalités, et l'on peut ici en citer quelques-unes sans prétendre à l'exhaustivité. Les contraintes financières ont été citées, mais il convient également d'évoquer les contraintes juridiques qui allonge la durée de montage des projets, comme l'explique une chargée d'opération de Saint-Étienne Métropole, maître d'ouvrage du projet Novaciéries : « *Il y a la temporalité administrative, mais il y a aussi les règles de la commande publique, il y a tout un cadrage qu'il faut intégrer*¹⁶ ». Ces contraintes juridiques invitent d'ailleurs à ne pas sous-évaluer le rôle de l'État, qui peut redéfinir dans certains cas les temporalités d'un projet urbain. Si l'on prend l'exemple de la ZAC Paris Rive Gauche, la décision de l'État de ne pas procéder à une étude d'impact pour l'incubateur numérique a constitué un facteur d'accélération du projet indépendant de la volonté de la maîtrise d'ouvrage.
- 43 La dimension participative du développement durable sous-entend également la prise en compte de la temporalité propre à la consultation des populations, temporalité qui s'inscrit dans une durée relativement longue. Il existe des contraintes temporelles fortes liées au cadre juridique de l'enquête publique, notamment lorsque des projets contiennent une dimension environnementale accentuée ou se heurtent à des oppositions qui peuvent entraîner de profonds conflits d'aménagement. Le projet de Notre-Dame-des-Landes est à ce titre emblématique : initialement lancée dans les années 1960 et retardée au gré de la conjoncture économique, de la volonté politique des acteurs publics et des oppositions locales (Carrard, 2009), la réalisation de l'aéroport a récemment été repoussée sine die. À Saint-Chamond, la concertation possède d'ailleurs sa propre temporalité, avec un premier temps de concertation réglementaire puis une poursuite des dispositifs de consultation des habitants, en vue de maintenir l'intérêt de la population dans la durée. Cette temporalité spécifique se répercute sur celle du projet, car ce dernier évolue en fonction des retours issus de la participation citoyenne, même si la concertation n'amène que des changements à la marge et sur des aspects précis de la reconversion, après qu'elle ait été cadrée par les concepteurs de l'aménagement.
- 44 Enfin, on peut évoquer deux autres registres temporels : celui qui a trait à la dimension matérielle des édifices physiques, dont l'obsolescence nécessite des actions correctives; et celui qui se rapporte aux usages sociaux des projets, dont la réception et l'appropriation par le public ne correspondent nécessairement aux fonctions envisagées par les concepteurs.
- 45 La production de l'action publique urbaine par l'intermédiaire des projets urbains durables doit donc s'accorder avec d'autres registres temporels spécifiques : ceux de la politique locale et des contraintes juridiques propres aux décisions publiques, ceux des marchés financiers (propriétaires fonciers et filière immobilière), mais aussi ceux des autres acteurs économiques, des professionnels de l'aménagement et de la démocratie locale. Le projet urbain illustre ainsi la pluralité du temps et des rythmes de la production urbaine. Les porteurs des projets urbains

durables doivent donc articuler des dynamiques temporelles multiples et hétérogènes qu'il s'agit de faire converger au sein d'une démarche itérative globale tendant vers la réalisation des principes de la ville durable. Le projet urbain peut alors être appréhendé comme une méthode de gestion de diverses temporalités urbaines qui peuvent rentrer en conflit. La dimension plurielle de ces temporalités s'incarne sous une forme concrète, mais également dans leur aspect cognitif, à travers des perceptions différenciées de la durée, portées par les divers groupes professionnels qui s'inscrivent dans cette fabrique de la ville durable. La temporalité urbaine de la ville durable est donc une conjugaison de plusieurs échelles temporelles, individuelles et collectives, de courte et longue durées, positives ou négatives, d'accélération ou de maturation, « fécondes » ou « nocives » (Masboungi, 2008).

- 46 Face aux facteurs d'incertitudes présentés plus haut, le projet urbain et ses ambitions finales sont amendés au cours du processus et donc révisés au cours du temps en fonction des acteurs qui y prennent part, de leurs intérêts et de leurs ressources spécifiques, mais aussi de leurs représentations, usages et mesures des temporalités urbaines. Devant faire la synthèse d'une pluralité d'horizons temporels, le projet n'est alors que partiellement déterminé et soumis à des fluctuations, au cours de démarches itératives où « *tout projet, à travers l'identification d'un futur souhaité et des moyens propres à le faire advenir, se fixe un certain horizon temporel à l'intérieur duquel il évolue* » (Boutinet, 1993, p. 77), y compris durant la phase opérationnelle du projet, pendant laquelle peuvent évoluer les grandes lignes programmatiques. Dans cet univers incertain, les projets urbains et leurs résultats ne sont donc que partiellement prévisibles et contrôlables, notamment du fait de l'évolutivité des acteurs impliqués et des ressources à leur disposition. Ils s'inscrivent dès lors dans des normes d'action publique de longue durée, itératives et incrémentales, au sein desquelles se lit une reconnaissance de l'incertitude.

Une multitude de stratégies adaptatives.

- 47 Les projets évoluant en permanence et les modifications concernant des aspects nombreux et très variés, leur longue durée est mise en perspective avec la nécessité de maintenir leur cohérence dans le temps. Aux yeux des acteurs rencontrés, qui reconnaissent le caractère nécessairement transformable du projet au cours du temps et l'existence d'incertitudes fortes et croissantes, le temps est d'abord un élément qui s'impose au fur et à mesure de la fabrique du projet. À Saint-Chamond, le caractère évolutif et incrémental du projet a été admis dès son origine, comme en convient un conseiller municipal : « *On n'a pas inscrit dans le marbre quelque chose que l'on va respecter pendant les vingt ans qui viennent. On va construire, et aménager au fur et à mesure*¹⁷ ». Pour le directeur de la programmation et de l'urbanisme de la SEMAPA, le temps est « *un élément présent de manière non volontaire, car il n'a pas été envisagé comme un élément de définition du projet. N'ayant pas été envisagé initialement comme élément de sa définition, si le temps est présent, c'est contre-nature du projet, qui y étant confronté se doit de le prendre en compte* »¹⁸. L'impression que les acteurs subissent le temps ressort des entretiens. En effet, la reconnaissance du caractère incertain du projet et le fait de devoir répondre à des événements non prévus ne signifient pas forcément que l'évolutivité du projet et son adaptabilité sont pensées en elles-mêmes.
- 48 Les acteurs restent ambigus sur le sujet : s'ils se posent peu de questions en matière de temps et qu'il n'y a pas de mise en perspective temporelle globale du projet, ils seraient sans cesse amenés à prendre en compte le temps. Un chef de projet de la Ville de Paris en charge de l'opération Paris Nord-est tente d'expliquer :

« En même temps, on le gère [le temps] [...] on gère le temps d'interface entre les différents opérateurs. Donc c'est finalement quelque chose qui est au cœur des projets, mais c'est vrai qu'on ne l'aborde sous cette forme-là. [...] ce que je vous dis c'est qu'on le prend, c'est peut-être pas formel, mais on prend cette question en compte. Je veux dire, c'est pas formalisé, mais c'est complètement intégré. Je ne sais pas si le fait de le formaliser... d'abord comment on le formalise? Enfin rédiger un chapitre « Temps », ou « Temps du projet », enfin, ça serait presque un peu redondant avec tout un tas d'autres choses qu'on aurait faites ou écrites ailleurs. Et comme c'est déjà des sujets qu'on traite alors peut-être qu'on oublierait moins de choses, j'en sais rien....Je peux pas dire. Mais je... je ne suis pas posé la question. ».

49 Ainsi, la reconnaissance de l'évolution des projets urbains ne présuppose pas la recherche d'outils et de façons de faire le projet pour une meilleure adaptabilité aux évolutions réelles qui se manifesteront au cours du temps. Certes, l'activité anticipatrice ne peut qu'être partielle : il subsistera toujours des éléments qui infléchiront le projet et qui apparaîtront au fil du temps, sous la forme de variables non anticipées. On peut néanmoins se demander quel est le positionnement des acteurs face à ces évolutions continues du projet urbain, et si des stratégies spécifiques sont mises en place pour tenter de maîtriser des temporalités mouvantes. Le développement durable, et sa déclinaison opérationnelle à l'échelle de l'action publique locale qu'est le projet urbain durable, amène alors à s'interroger sur la traduction concrète de la reconnaissance de l'incertitude, à travers notamment des notions telles que celles d'adaptabilité et de réversibilité, qui renouvellent potentiellement l'approche des temporalités de la fabrique urbaine (Scherrer et Vanier, 2013).

50 À travers les projets étudiés, on peut repérer trois grandes stratégies dans les discours des acteurs, reposant sur le fait de prévenir, de prendre le temps de la réflexion et de la maturation, et de mettre en cohérence l'espace et le temps.

51 Prévenir consiste à établir des calendriers prévisionnels larges tout en maintenant une cohérence d'ensemble, c'est-à-dire en incluant toutes les étapes susceptibles d'intervenir dans la conduite du projet, même celles qui ne sont pas indispensables. Ces calendriers permettent également de cadrer l'action des élus, des promoteurs, des architectes, etc., qui devront se justifier en cas de retard. On a déjà relevé qu'il était primordial pour les acteurs de faire prendre conscience des étapes d'avancement des projets aux élus qui, s'ils sont les premiers ordonnateurs de temps, restent néanmoins soumis aux temporalités d'autres acteurs, mais aussi à des réglementations, comme les temporalités de l'enquête publique, dont le responsable de l'opération Paris Nord-Est rappelle les contraintes :

« On essaie en permanence de rappeler ces éléments de contexte, dès le début de l'opération, on essaie de cadrer nos plannings. Même dans des phases très amont, au lancement d'un projet, il y a déjà un programme prévisionnel. On est en interface avec les élus depuis déjà pas mal de temps, de façon que ça les ramène en permanence à cette réalité : une enquête publique, c'est une enquête publique, on a beau faire, on a beau dire, il y a des délais qui sont difficilement compressibles¹⁹ ».

52 La multiplicité des partenaires complexifie donc la conduite du projet de par la nécessité d'harmoniser les différents rythmes temporels des parties prenantes. À Saint-Chamond, Saint-Étienne Métropole a ainsi mis en place des instances de gouvernance dédiées à l'opération Novaciéries : un comité technique qui se réunit tous les mois pour caler les rythmes d'avancement sur la durée du mandat en cours, ainsi qu'un groupe de pilotage politique pour tenir les élus informés de l'avancement. On retrouve également une pratique de double-calendriers, que les acteurs gardent pour eux si certaines étapes ne se déroulent pas comme prévu (étude d'impact, concours d'architecture, par exemple).

53 Une seconde stratégie mise en place correspond à prendre le temps de la réflexion et de la maturation. Les acteurs rencontrés soulignent qu'il est important de laisser le temps nécessaire à une réflexion en amont du projet, qui se prolonge une fois la phase opérationnelle entamée. On assiste alors à une démultiplication des situations et des moments de choix au cours des projets. « *Dans ces dispositifs, les choix et les consensus construits autour de ces choix sont toujours temporaires, susceptibles d'amendement au cours d'épisodes ultérieurs d'interaction. La démarche de projet fournit un bon exemple de ces formes d'action où les connaissances sont produites tout au long du processus d'action incorporée en flux continu dans des processus de décision temporellement dilatés* » (Pinson, 2003, p. 43).

54 Le projet urbain posant la question de l'adaptabilité des décisions à un contexte incertain et du degré de réversibilité des choix opérés, les acteurs insistent sur la nécessité de pouvoir revenir sur certaines décisions afin d'éviter les « coûts partis ». Ainsi, pour une chef de projet de la Ville de Paris :

« quand on prend un bâtiment, autant prendre le temps de concevoir sa programmation, de concevoir sa fiche de lot pour savoir en gros quels volumes ont lui donne, de réfléchir un peu sur les matériaux qu'on souhaite, pour orienter la fiche de lot. C'est un travail important et à mon avis, quand on fait trop vite, on ne pense pas forcément à tout. En revanche, une fois qu'on a pris

le temps de caler ça et qu'on lance les parties sélection du maître d'ouvrage des travaux, là il n'y a plus de raison de prendre son temps. Le temps du projet en fait pour moi il doit être composé d'un temps initial qui peut être relativement long et ensuite d'un temps opérationnel qui lui, à mon sens doit être rapide²⁰ ».

55 Sur certains points, il apparaît donc déterminant de laisser mûrir la réflexion et de ne pas prendre de décisions dans l'urgence, car certaines d'entre elles peuvent être remises en cause ultérieurement. Un exemple révélateur nous est fourni par le cas des Immeubles de Grande Hauteur (IGH), prévu dans le projet Paris Rive Gauche. Le projet le plus avancé est celui de Tour Duo dans le secteur Masséna-Bruneau, soit deux tours de 175 mètres et de 115 mètres de hauteur, dont le concours d'architecture a été remporté par les Ateliers Jean Nouvel en 2012, pour une livraison prévue en 2020. Or, après le précédent de la Tour Triangle près de la Porte de Versailles, dont la réalisation a été refusée par le Conseil de Paris fin 2014, la poursuite de tels projets et le rythme d'implantation de telles constructions dépendront des résultats des enquêtes publiques et des votes au Conseil de Paris.

56 L'attention portée par les maîtres d'œuvre au processus de concertation induit un allongement du temps accordé aux habitants, dont le poids dans les projets urbains s'est considérablement accru. La responsable de la ZAC Paris Rive Gauche reconnaît ainsi que :

« dans le temps des projets urbains à prendre en compte, il y a forcément le temps des habitants, de la concertation. La concertation, c'est forcément du temps. Parce qu'il faut présenter le projet, parce qu'il faut qu'on ait des retours. Alors il faut être capable d'attendre ces retours, d'explicitier ce qu'on peut prendre en compte, ce qu'on ne prend pas en compte, et pour quelles raisons, ça aussi ça fait partie des choses qui ajoutent du temps et sur Paris Rive Gauche, la concertation est quand même quelque chose de central²¹ ».

57 Néanmoins, le temps consacré à la concertation des populations locales n'est pas assimilable à un temps « perdu ». Il permet au contraire de gagner du temps en validant des choix opérationnels auprès des habitants et en prévenant les risques de conflit d'aménagement, qui sont très coûteux sur le plan temporel. À Saint-Chamond par exemple, les événements organisés sur le site en reconversion ont notamment eu pour objectif de combler les attentes des habitants avant le démarrage des premières réalisations, comme l'indique un conseiller de quartier :

« Les opérations type ateliers d'urbanisme, tout ça, c'était pour essayer d'avoir le ressenti de la population, mais aussi pour maintenir un peu en ébullition, en attendant que ça se passe, parce que si vous en faites rien en attendant que ça se fasse, c'est une friche physique qui devient une friche intellectuelle aussi, et ça c'est embêtant²² ».

58 Une autre méthode qu'emploient les acteurs pour tenter de maîtriser les temporalités des projets réside dans la mise en cohérence de l'espace et du temps. Il s'agit-là plutôt d'une stratégie d'accélération : la détermination de l'échelle spatiale adéquate sur laquelle porter l'action permet d'accélérer les réalisations.

59 La durée d'un projet est liée à la taille de l'opération et plus cette dernière se déploie sur un vaste espace, plus sa gestion et sa réalisation sont complexes et s'étendent dans la durée, particulièrement lorsque l'on se trouve dans un contexte de reconversion, qui suppose la présence d'un héritage matériel (bâtiments, réseaux, pollution des sols, etc.). Des problèmes très concrets se posent alors : co-activité dans l'avancement du chantier, livraison des matériaux de construction, gestion des flux routiers, etc. Une première réponse à cette problématique est de diviser l'espace. L'opération Paris Nord-Est se présente ainsi comme un projet d'ensemble divisé en 9 secteurs. La division des projets en plusieurs entités spatiales, et leur échelonnement temporel permettent ensuite de porter des projets sur des périmètres plus restreints. Au sein de ce projet d'ensemble, la ZAC Claude Bernard est l'opération la plus avancée, puisqu'elle sera livrée en 2015 avec l'implantation de logements, de bureaux, d'activités de loisirs et de commerces et des regroupements. Sur cette ZAC, un système de macro-lots a été impulsé par l'agence d'architectes-coordonateurs, permettant de regrouper la définition de plusieurs lots et facilitant la coordination de cultures et de temporalités professionnelles différentes. Des workshops ont été organisés pour établir des prescriptions communes destinées à encadrer le travail des architectes et des promoteurs, en vue de préserver

la spécificité des différents programmes architecturaux tout en les maintenant dans une cohérence d'ensemble, y compris sur le plan temporel. L'objectif est alors de gagner du temps et de parvenir à une plus grande cohérence architecturale et urbanistique.

60 À Saint-Chamond, le projet urbain doit également se dérouler en trois phases sur la période 2011-2026. Chaque phase se différencie par son contenu programmatique, mais aussi par sa localisation à l'intérieur du site. On note donc dans les projets étudiés une progressivité spatio-temporelle de l'aménagement qui doit aussi favoriser leur appropriation par les habitants, comme le note la responsable de la ZAC Paris Rive Gauche :

« On voit les choses évoluer, se construire, avancer, et le fait que tout ne sorte pas de terre aussi d'un seul coup et que ça sorte de manière progressivement, ça permet aussi de faire avancer le projet, que les gens petit à petit s'en imprègnent, etc. Donc le temps s'est un facteur important en aménagement, mais pas forcément uniquement dans le sens d'une contraction du temps²³ ».

61 Dans le même ordre d'idée, une autre stratégie est d'occuper l'espace par des réalisations temporaires, notamment pour apaiser les éventuelles frustrations des populations locales. À Saint-Chamond, l'échéance de finalisation de Novaciéries paraît en effet bien lointaine aux habitants de la ville. Selon un conseiller municipal, des riverains sont inquiets de la durée dans laquelle s'inscrit le réaménagement, ce qui induit une difficulté à se projeter dans l'avenir du site :

« On sait que c'est un travail de longue haleine. On sait que des années vont passer sans que l'on voit des opérations totalement concrétisées. Il y a à Saint-Chamond des habitants qui se posent des questions. Les gens qui sont dans les quartiers concernés se demandent jusqu'où on va, ce qui va se passer. Il y a régulièrement des interpellations [...], parce que l'on annonce des choses et l'on sait que cela prend du temps. Tout cela est à prendre en considération. Je pense qu'il y a un effort d'explication et de pédagogie qui doit être fait²⁴ ».

62 Cette pédagogie du projet, de sa complexité et de ses temporalités s'est appuyée sur des investissements temporaires du site, qui ont permis aux habitants de s'approprier progressivement le projet de reconversion urbaine. La transition du projet en phase opérationnelle a ensuite amoindri l'impatience qui avait été générée entre l'annonce de la reconversion, le début des travaux puis l'apparition des premières réalisations, comme le rappelle une chargée d'opération de Saint-Étienne Métropole :

« Aujourd'hui ça va mieux parce qu'on passe en phase opérationnelle donc il y a des choses qui se voient sur le site. Donc c'est plus simple à décrire, à expliquer et à communiquer. Du coup ça calme un peu tout le monde parce que les gens voient que ça avance, qu'il se passe des choses. On est dans une phase plus simple par rapport à la temporalité aujourd'hui²⁵ ».

63 On voit donc que la question du temps et de l'incertitude qu'elle introduit au sein de l'action urbaine est l'objet, pour chaque acteur, d'une maîtrise relative et instable, mais aussi l'objet de jeux de pouvoir entre les différents protagonistes.

Les temps annexes du développement durable

Un temps considéré comme « caché » et peu contraignant

64 Le développement durable n'est pas un thème spontanément évoqué en lien avec le temps du projet urbain par les personnes interrogées dans le cadre de nos enquêtes. Face à ce constat durant la première partie de nos entretiens, nous les avons ensuite questionnés de façon directe sur l'influence du développement durable sur les temps du projet. Il en ressort alors que, pour eux, le développement durable ajoute un élément supplémentaire à la complexité du projet, qui toutefois, affecte peu celui-ci dans ses temporalités. Au-delà de l'absence d'une stratégie globale adoptée en matière de temps, on pourrait supposer que le développement durable est considéré comme un élément de ralentissement du projet, par la complexification du projet qu'il induit. Il n'en est rien. Au contraire, le développement durable est vu comme un « *temps à part* », un « *temps masqué* », un « *temps caché* », un « *temps parallèle* », « *ce n'est pas du temps qui se surajoute en longueur* »²⁶.

65 Ce point de vue est à relier avec le fait que le développement durable n'est considéré comme un fil directeur à aucun des projets étudiés, contrairement à certains affichages. Ainsi, la

ZAC Claude Bernard s'est vu décerner le label *EcoQuartier* par le Ministère de l'Égalité du Territoire et du Logement en 2013, mais le développement durable ne constitue pas la ligne directrice de l'ensemble du projet. Les questions relatives au développement durable sont, pour l'essentiel, traitées par une AMO Environnement, qui a réalisé des prescriptions spécifiques en termes environnemental et qui a fonctionné de façon relativement indépendante et autonome. À Saint-Chamond, si le développement durable est considéré comme une référence incontournable dans les projets urbains contemporains, il n'a pas donné lieu à une réflexion surplombante pour la reconversion des aciéries, mais plutôt à un « saupoudrage » dans l'ensemble de l'opération. Le processus de projet, dynamique d'action impliquant un nombre considérable de partenaires dialoguant en permanence, est ainsi relativement peu impacté dans sa durée par l'introduction de nouveaux éléments à prendre en compte au niveau environnemental, dans le cadre des projets de renouvellement urbain étudiés.

66 De surcroît, aux yeux de l'ensemble des acteurs, il n'existe pas de véritable culture de développement durable existant en amont des projets. Dès lors, la question de la durabilité se trouve raccrochée à des éléments conventionnellement établis, au coup par coup, voire de façon rétrospective. Ainsi, pour l'une des personnes de l'agence d'architecture ayant eu le rôle d'AMO dans l'opération Paris Nord-Est, le développement durable « *c'est de l'incontournable, on remplit les cases.* »²⁷. En outre, les référentiels de développement durable sont loin d'être élaborés dans une perspective temporelle, comme l'explique une référente au développement durable de la Ville de Paris :

« Enfin en tous cas, dans les référentiels, par exemple dans le référentiel EcoQuartier du Ministère, ou même dans le référentiel de la Ville de Paris, y'a pas, y'a pas ces questions là, ou alors c'est vraiment fondu dans d'autres trucs, dans les aspects de gouvernance, des choses comme ça, mais... c'est pas un sujet en soi... alors peut-être qu'il faudrait²⁸ ».

67 Par ailleurs, le développement durable est principalement envisagé sous un angle technico-environnemental. Ainsi, les acteurs le rattachent librement aux questions de performances énergétiques de bâtiments, à l'installation de panneaux photovoltaïques, à l'installation de toitures végétalisées, de continuité verte, d'îlots de chaleurs, par exemple.

68 Ces différents éléments constituent des facteurs expliquant l'absence d'une démarche globale de maîtrise des temporalités dans le cadre des projets étudiés. Toutefois, si les acteurs affirment que le développement durable ne perturbe pas les temps du projet, ce point de vue peut être remis en question. En effet, l'étude d'impact et l'enquête publique sont spontanément citées comme des éléments influençant le temps du projet. Ils ne sont pas raccordés dans les discours des enquêtés à des éléments du développement durable, alors qu'ils pourraient être considérés en ce sens, étant compris et précisés dans la loi Grenelle II. En outre, si le développement durable n'est ni vu comme un fil conducteur permettant de repenser les temps du projet urbain, ni comme un élément perturbateur des temps du projet, il en offre cependant une nouvelle perspective temporelle : celle de penser les temps de l'après-projet pour les maîtres d'ouvrage.

Le projet urbain par-delà l'opération d'aménagement

69 S'il n'en demeure pas moins « une notion floue » (Ingallina, 2008), de par les multiples formes, méthodes et intentions qu'il revêt, le projet urbain est couramment considéré par comme une opération d'aménagement. Cela signifie qu'il est pensé comme un objet délimité par un début et par une fin, donc borné dans la durée (Arab, 2007). De façon classique, la durée de l'opération comporte plusieurs phases : diagnostic et études préalables, définition des enjeux et des orientations, conception, mise en chantier et livraison (Darley et Zunino, 2012).

70 Depuis quelques années, l'injonction au développement durable introduit une nouvelle phase dans cette opération d'aménagement : celle du projet après la livraison de l'opération, prolongeant la démarche de projet urbain. Cette nouvelle phase s'inscrit dans une optique d'évaluation. Elle mobilise des acteurs à la Ville de Paris, suscitant des interrogations, notamment sur les conditions nécessaires pour mener à bien l'évaluation. Par exemple, il est difficile pour la collectivité d'évaluer un site dont elle n'est plus propriétaire. Après la livraison des opérations, une partie du projet d'aménagement appartient, en effet, à d'autres acteurs, dont dépendra le recueil d'informations, et par conséquent, la mesure des indicateurs.

Le pas de temps à considérer après la livraison de l'opération constitue également un élément d'interrogation. Quoi qu'il en soit, l'évaluation introduit une nouvelle donne au sein de l'activité de projet, en introduisant la mise en place de dispositifs de suivi, amenant à plus de réflexivité dans la pratique des urbanistes (Jégou *et. al.*, 2012). Le développement durable contribue ainsi à mettre fin à l'image achevée des projets urbains après la livraison des opérations, en induisant des horizons de projection moins déterminés. Cependant, ces aspects restent abordés de façon technico-environnementale, comme l'explique une chef de projet de la Ville de Paris :

« en développement durable, on essaie de ne pas complètement cloisonner les aspects gestion des aspects conception, ce qui est logique, mais on va le faire sur des sujets techniques, c'est-à-dire qu'on ne va pas mettre le système hyper-performant de ventilation si après on se rend compte que le service qui exploite le truc n'est pas capable de l'entretenir, ça, clairement on va le faire, de même que quand on fait des espaces publics on ne va pas concevoir des revêtements d'espaces publics que la voirie ne serait pas capable d'entretenir quand bien même ils seraient « hyper-développement durable ». On conçoit pas sans penser derrière la gestion »²⁹.

71 Ainsi, l'introduction du développement durable dans le projet urbain renouvelle la façon de penser la phase suivant l'opération d'aménagement de façon relativement étroite, restreinte à certains problématiques et ignorant d'autres, telles celles de l'appropriation des espaces par les habitants, ou de l'adéquation entre les usages des nouveaux habitants et les aménagements réalisés. Il est étonnant que la capacité d'adaptation du projet urbain n'ait pas été évoquée directement par les acteurs interrogés dans le cadre des entretiens menés, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, parce que, dans le cadre des réflexions en matière de développement durable, les questionnements sont couramment posés en termes d'adaptation, celle des sociétés face au changement climatique par exemple. Ensuite, parce que la complexification du projet urbain face à des incertitudes croissantes quant aux contextes d'action et aux ressources disponibles pour agir (Pinson, 2006), mais également quant aux évolutions urbaines, pose la question de son adaptabilité, voire de sa réversibilité (Scherrer et Vanier, 2013).

72 S'il existe une reconnaissance du caractère incertain des projets étudiés par les acteurs interrogés, tant dans le processus d'action que dans le devenir des espaces créés par l'opération d'aménagement, l'adaptabilité de ces espaces reste peu pensée, comme l'explique l'un des chefs de projet de la Ville de Paris pour l'Opération Paris Nord-Est :

« On a pas forcément résonné sur des bâtiments qui seraient résilients dans le temps avec des changements d'usage qui soient facilités. C'était pas, en tous cas, un élément du cahier des charges qui était donné. (...) C'est quand même un élément plutôt récent, on en parlait assez peu il y a encore une dizaine d'années, même si c'est pas tout neuf³⁰ ».

73 Les propos du directeur de la programmation et de l'urbanisme de la SEMAPA vont dans le même sens pour la ZAC Paris Rive Gauche : « *Franchement, même quand la notion de réversibilité est avancée par les concepteurs, ce n'est souvent pas un critère décisif* ». Ce dernier explique toutefois qu'elle peut parfois être vue comme une nécessité incontournable, en particulier lorsque des motifs financiers sont en jeu :

« les bureaux sont la plupart du temps conçus sans que l'on connaisse les entreprises qui les occuperont. Cela pousse les promoteurs et les investisseurs à créer des plateaux uniformes, « cloisonnables » ensuite par les utilisateurs. Si les utilisateurs changent, on change les cloisons. C'est donc souple, mais cela produit des immeubles qui sont tous identiques pour répondre aux standards de réversibilité³¹ ».

74 L'adaptabilité est également présente dans les réflexions actuelles des urbanistes, par exemple à travers l'appel à projets urbains innovants de la Ville de Paris lancé en 2014 : l'appel à projets pour le site Eole Evangile prévoit « *une réversibilité entre les différents éléments de programme* », conformément aux orientations du plan guide de Paris Nord-Est.

75 C'est d'ailleurs essentiellement le terme de « réversibilité » qui est utilisé dans les discours. Mais, malgré son emploi fréquent au sein de l'urbanisme contemporain, la définition du terme de « réversibilité » reste peu précise dans le domaine (Scherrer; Vanier (dir.), 2013). Dans le langage courant, il est porteur d'une signification forte, exprimant l'idée d'une possibilité d'un retour en arrière, la réalisation précise d'une transformation inverse : cela ne

semble pas correspondre aux objectifs des projets analysés, et paraît même très peu adéquat pour décrire un réaménagement spatial. On observe, en fait, une inflation de termes utilisés pour évoquer des aspects temporels des projets d'aménagement. Apparaissent tout aussi bien des qualificatifs tels que « évolutif », « adaptable », « réversible », « modulable », « malléable », « résilient », « flexible », dans la littérature actuelle relative à l'urbanisme et aux projets urbains. L'utilisation de ces mots donne l'impression de nouvelles façons de concevoir les projets urbains. L'emploi de termes jusque-là peu utilisés et leur récurrence semblent l'expression d'une conception plus souple des projets urbains. Ceux-ci seraient ainsi susceptibles de transformations progressives et peu contraignantes. L'espace conçu dans le cadre d'un projet adaptable accompagne l'évolution des usages ou des demandes, de manière rapide, ne nécessitant pas d'interventions lourdes au niveau matériel et financier. On peut toutefois rappeler que l'idée d'un urbanisme « évolutif » ou « flexible » est loin d'être nouvelle dans la littérature de l'aménagement. Elle est présente dans les années 1960 : plusieurs auteurs relatent des expériences d'urbanisme dit évolutif ou préconisent un urbanisme évolutif, permettant des modifications ou des réorientations d'objectifs, tels certains architectes du mouvement moderniste³².

76 Malgré l'intérêt particulier porté aujourd'hui à l'adaptabilité dans le monde de l'urbanisme, celle-ci reste complexe à impulser pour les maîtres d'ouvrage des projets urbains, comme l'explique l'une des chefs de projet de la Ville de Paris : « *Réversibilité, sur le papier, dans la théorie, oui, euh, dans la pratique [...] la réversibilité n'est jamais simple, n'est jamais directe.* ». L'adaptabilité/réversibilité pose certaines questions de mise en œuvre. Elle implique, en général, un surcoût financier à très court terme : cela intéresse peu les promoteurs dans le cadre de l'édification d'un immeuble par exemple, ou oblige la collectivité « à *peser le pour et le contre* »³³ dans le cadre de la création d'un espace public. Elle induit également la maîtrise d'un certain savoir-faire technique concernant la modularité des hauteurs sous plafonds, la construction des réseaux (d'eau, d'électricité, etc.), la garantie de lisibilité du paysage urbain bâti.

77 Au final, un processus progressif de reconnaissance du caractère évolutif du projet semble présent depuis plusieurs décennies, tant dans les aspects décisionnels du projet, que dans les aménagements visés. Ce processus n'est pas né de l'apparition généralisée du développement durable dans les projets d'aménagement et n'est pas systématiquement posé en lien avec des préoccupations en termes de développement durable, même si ces dernières plaident pour une approche non linéaire des projets et une prise en compte accrue de leurs temporalités. L'inflation de termes, précédemment indiquée, peut être entendue comme le reflet d'un urbanisme qui se cherche, de questionnements actuels. Dans ce cadre, les discours des acteurs interrogés dans nos enquêtes de terrain montrent bien que les réflexions en matière d'adaptabilité ne sont pas absentes, ceux-ci se questionnant sur les limites de l'adaptabilité et les moyens pour sa mise en œuvre, mais que les réponses apportées restent encore rares. Les discours sur le sujet révèlent également la difficulté à penser le projet à différentes échelles temporelles.

Conclusion

78 L'analyse des projets urbains étudiés montre que le projet urbain regroupe des temporalités complexes. Le processus de projet implique un très large système d'acteurs publics et privés aux logiques temporelles différenciées de par leurs objectifs, mais aussi de par leur place dans le projet et leur culture professionnelle. Les maîtres d'ouvrage urbain, au cœur de la dynamique de projet de sa conception à sa réalisation doivent parvenir à coordonner les acteurs concernés et doivent donc, sans cesse, parvenir au mieux à articuler leurs différentes temporalités. Cette articulation se fait à travers différentes stratégies mises en œuvre de leur part sans qu'ils aient une vision d'ensemble des temporalités du projet. Plus encore, ces acteurs élaborent ces stratégies pour tenter de maîtriser les différents temps, mais surtout pour s'adapter aux temporalités des autres acteurs, considérées alors comme contraignantes.

79 Dans cet enchevêtrement de temporalités liées à l'activité de projet, et dans un contexte où le développement durable ne constitue pas le fil directeur du projet, il n'ébranle pas les temps de

celui-ci. Certes, il suscite des réflexions et des études, il mobilise des acteurs, il implique des modifications du projet, mais il reste d'abord un temps annexe d'un processus complexe. Sa prise en compte ajoute des questionnements autour de l'après-projet, mais qui ne se font qu'à travers des dispositifs d'évaluation. Le fonctionnement du nouvel espace urbain est compris sous un angle technico-environnemental, auquel ne saurait être réduit le développement durable. De par sa proposition de repenser l'articulation des différentes échelles de temps, le développement durable pourrait entraîner une redéfinition des temps traditionnellement compris dans l'activité de projet, une remise en question du projet urbain comme opération d'aménagement marqué par un début et une fin, renouvelant les représentations temporelles de la production de la ville. Or si le développement durable a renouvelé les enjeux, les pratiques et les profils professionnels du monde de l'urbanisme (Souami, 2008), nos analyses montrent que la pensée du temps dans l'aménagement de la ville reste loin d'en avoir été transformée.

Bibliographie

- Arab, N., 2007, Activité de projet et aménagement urbain : les sciences de gestion à l'épreuve de l'urbanisme, *Management & Avenir*, n°12, pp. 147-164
- Ascher, F., 1997, Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme, *Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1997, n°77, pp. 113-121
- Baumgartner, F. et B. Jones (dir.), 2002, *Policy dynamics*, Chicago, University of Chicago Press, 2002
- Bonfiglioli, S., 1997, Les politiques des temps urbains en Italie, *Annales de la recherche urbaine*, n° 77, pp. 22-29
- Boulin, J-Y., 2009, *Villes et politiques temporelles*, Paris, La documentation française
- Boulin, J-Y. et U. Mückenberger, 2002, *La ville à mille temps*, Paris, L'Aube, La Tour d'Aigues
- Bouquin, N., 1999, *De la politique urbaine à la politique de la ville (1962-1986). Essai sur le référentiel temporel dans les politiques publiques*, Thèse de science politique, Université Grenoble 2
- Boutinet, J-P., 1993, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF
- Burbage, F., 2013, *Philosophie du développement durable. Enjeux critiques*, Paris, PUF, coll. Philosophies
- Carrard, M., 2009, L'impact de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes sur le devenir des relations entre Nantes et Rennes. Étude prospective à l'aide de la théorie des jeux, Thèse de doctorat, Université de Rennes 2
- Chevalier, J., 1993, *La gouvernabilité*, Amiens, CURAPP/PUF
- Commission Mondiale sur l'environnement et le développement (1987), *Notre avenir à tous*, Nairobi, Rapport remis le 10 mars 1987
- Darley, A. et G. Zunino, 2012, Qu'entend-on par « projet urbain ? », *Les cahiers de l'IAU*, dossier « urbanismes de projet », pp. 13-14
- De Maillard, J., 2006, La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales, *Pôle Sud*, vol.2, n°25, pp.39-53
- Easton, D., 1965, *A Framework for Political Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall
- Emelianoff, C., 1999, *La ville durable, un modèle émergent*, Le Mans, Université du Maine
- Emelianoff, C., 2004, Urbanisme durable ?, *Ecologie et politique*, vol.2, n°29, pp. 13-19
- Emelianoff, C., 2007, La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe, *L'information Géographique*, n° 71, septembre, pp. 48-65
- Emelianoff, C. et A. Lévy, 2011, Editorial, *Espaces et Sociétés*, vol. 4, n°147, p. 5-23
- Frébault, J. (dir.), 2005, *La maîtrise d'ouvrage urbaine*, Paris, Editions du Moniteur, 147 p.
- Gaudin, J-P., 1995, Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ?, *Revue Française de Science Politique*, n°1, p. 31-56
- Grossin, W., 1972, *Les temps de la vie quotidienne*, Thèse de sociologie sous la direction de Jean Stoetzel, Université Paris V.
- Guelton, S., 2014, *Gérer l'aménagement urbain*, PUR

- Gurvitch, G., 1950, La multiplicité des temps sociaux, In Gurvitch G., *La vocation actuelle de la sociologie, tome II*, Paris, PUF, rééd 1969, pp. 325-430
- Gwiazdzinski, L., 2003, *La ville 24h/24*, Paris, Ed. de l'Aube.
- Hoeffler, C., C. Ledoux et P. Prat, 2010, Longue durée et tradition de l'analyse des politiques publiques, in Palier B., Y. Surel (dir.), *Quand les politiques changent. Temporalités et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, pp. 54-78
- Ingallina, P., 2008, *Le projet urbain*, PUF, Paris, Que sais-je?
- Jégou, A., 2007, Les origines du développement durable, L'information Géographique, n° 71, septembre, pp. 19-28
- Jégou, A., 2011, *Territoires, acteurs, enjeux des dynamiques de durabilité urbaine : le cas de la métropole parisienne*, thèse de doctorat, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Jégou, A., C. Chastenot, V. Augiseau, C. Guyot, C. Judéaux, F-X. Monaco et P. Pech, 2012, L'évaluation par indicateurs : un outil nécessaire d'aménagement urbain durable ?, *Cybergeog : European Journal of Geography*, document 625, [En ligne] URL : <http://cybergeog.revues.org/25600>, consulté le 17 octobre 2014.
- Jessop, B., 1995, The regulation approach, governance, and post-fordism : alternative perspectives on economic and political change ?, *Economy and Society*, vol. 24, n°3, pp. 307-333.
- Jouve, B. et C. Lefèvre, 2002, *Métropoles ingouvernables : les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Paris, Elsevier, Paris.
- Jouve, B., 2003, *La gouvernance urbaine en questions*, Paris, Ed. Elsevier.
- Kingdon, J., 1984, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper and Collins.
- Kooiman, J., 1993, *Modern governance : new government-society interactions*, London, Sage.
- Lepetit, B. et D. Pumain (dir.), 1993, *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos
- Lindblom, C., 1958, Policy Analysis, *American Economic Review*, vol. 48, n°3, pp. 298-312
- Lindblom, C., 1959, The science of muddling through, *Public administration review*, n° 19
- Lussault, M., 2001, Temps et récit des politiques urbaines, in Paquot T., *Le quotidien urbain : essai sur les temps des villes*, Paris, La Découverte, pp. 145-166
- Mallet, S., 2013, Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme, *EspaceTemps.net*. [En ligne] URL : <http://www.espacestems.net/articles/amenager-les-rythmes-politiques-temporelles-et-urbanisme>
- Mallet, S., 2014, Les rythmes urbains de la néolibéralisation/The urban rhythms of neoliberalization, *Justice spatiale-Spatial Justice*, n°6. [En ligne] URL : <http://www.jssj.org/article/les-rythmes-urbains-de-la-neoliberalisation>
- Mancebo, F., 2007, Quels référentiels pour un aménagement durable ?, L'information Géographique, n° 71, septembre, pp. 29-47
- Marrel, G. et Payre R., 2006, Temporalités électorales et temporalités décisionnelles, *Pôle Sud*, vol.2, n°25, pp.71-88
- Masbouni, A., 2008, Table-ronde, *Actes du colloque « Echelles et temporalités des projets urbains »*, Paris, 22 et 23 mai 2007, pp.141-161
- Muller, P., 2005, Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs, *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, pp. 155-187
- Paquot, T., (dir.), 2001, *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes*, 191 p.
- Paquot, T., 2009, Pour un urbanisme chronotopique, *Urbanisme*, n°365
- Pearson, P., 1994, *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*, Cambridge, Cambridge University Press
- Pinson, G., 2003, Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action, *Lien social et politiques*, n°50, p. 39-56
- Pinson, G., 2006, Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes, *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n° 4
- Rosa, H., 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte

- Royoux, D. et P. Vassalo, (dir.), 2013, *Urgences temporelles. L'action publique face au temps de vivre*, Éditions Syllepse, Paris.
- Sachs, I., 1978, Ecodéveloppement : une approche de planification, *Économie rurale*, n°124, pp. 16-22
- Sachs, I., 1980, *Stratégie de l'écodéveloppement*, Paris, Editions Économie et humanisme, Editions Ouvrières.
- Scherrer, F., M. Vanier, (dir.), 2013, *Villes, Territoires, Réversibilités*, Hermann, colloque de Cerisy, 299 p.
- Souami, T., 2008, Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ?, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°101, pp. 19-27
- Zuindeau, B., 2006, Équité territoriale : quelles lectures par les théories du développement durable ?, *Reflets & Perspectives de la vie économique*, pp. 5-18

Notes

- 1 Plan Urbain Construction Architecture
- 2 Des entretiens avec d'autres types d'acteurs, élus et concepteurs en particulier, ont toutefois été réalisés, afin de mettre en perspective les discours et représentations des acteurs de la maîtrise d'ouvrage.
- 3 Le label EcoQuartier est décerné par le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, afin de valoriser des projets d'aménagement s'inscrivant dans le sens pris par la France au niveau international en matière de développement durable.
- 4 La première édition du rapport Brundtland –par l'Oxford University Press– en 1987 utilise le terme de « développement durable », mais la deuxième édition –par la maison d'édition québécoise Les Éditions du Fleuve en 1988– emploie celui de " « développement soutenable », à la demande Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations-Unies.
- 5 Au même titre que les six autres variables suivantes : les politiques de la consommation, des technologies, d'aménagement de l'espace, de ménagement des ressources rares et de mise en valeur des ressources abondantes, de l'énergie, et l'environnement « stricto sensu ».
- 6 Entretien réalisé le 20 Novembre 2014.
- 7 Entretien réalisé le 21 Juin 2013.
- 8 Saint-Chamond Actu, n°108, Mai 2010.
- 9 Le Monde, 18 Mars 2011.
- 10 Entretien réalisé le 20 Novembre 2014.
- 11 Entretien réalisé le 19 Novembre 2014.
- 12 Entretien réalisé le 20 Novembre 2014.
- 13 Délibération du Conseil Municipal de Saint-Chamond, 23 Mai 2011.
- 14 Entretien réalisé le 3 avril 2013.
- 15 Entretien réalisé le 19 Novembre 2014.
- 16 Entretien réalisé le 17 octobre 2013.
- 17 DCM du 23 Janvier 2007.
- 18 Entretien réalisé le 3 avril 2013.
- 19 Entretien réalisé le 19 Novembre 2014.
- 20 Entretien réalisé le 20 Novembre 2014.
- 21 Entretien réalisé le 20 Novembre 2014.
- 22 Entretien réalisé le 19 Octobre 2013.
- 23 Entretien réalisé le 20 Novembre 2014.
- 24 DCM du 23 Janvier 2007.
- 25 Entretien réalisé le 17 Octobre 2013.
- 26 Il s'agit-là d'expressions reprises telles quelles de nos entretiens.
- 27 Entretien réalisé le 19 novembre 2014.
- 28 Entretien réalisé le 17 Novembre 2014.
- 29 Entretien réalisé le 20 Novembre 2014.
- 30 Entretien réalisé le 19 Novembre 2014.
- 31 Entretien réalisé le 3 avril 2013.

32 Voir par exemple : De Maisonseul, J., 1986, L'habitat dans un urbanisme évolutif. Eléments pour une théorie de la densité constante, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXV, pp. 141-152.

33 Entretien avec une chef de projet de la Ville de Paris, 20 novembre 2014.

Pour citer cet article

Référence électronique

Sandra Mallet et Thomas Zanetti, « Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 15 Numéro 2 | Septembre 2015, mis en ligne le 28 septembre 2015, consulté le 19 novembre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/16495> ; DOI : 10.4000/vertigo.16495

À propos des auteurs

Sandra Mallet

Maître de conférences, EA 2076 Habiter-IATEUR, Université de Reims Champagne-Ardenne, UFR Lettres et Sciences Humaines, 57 bis, rue Pierre Taittinger, 51096 Reims Cedex, France, courriel : mallet.sandra@yahoo.fr

Thomas Zanetti

Maître de conférences, Centre de Recherches en Géographie et Aménagement (CRGA-EVS), Université Lyon 3, 18, rue Chevreul 69362 Lyon Cedex 7, France, courriel : tomazanetti@hotmail.com

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

L'objet de l'article est d'interroger un éventuel renouvellement des temporalités des projets urbains à la suite de l'adoption de principes liés au développement durable. La référence au développement durable est en effet devenue incontournable dans la production et la gestion des espaces urbains. Si celui-ci constitue une notion par essence temporelle, en quoi transforme-t-il la façon de penser le temps des projets urbains? L'attention est portée aux temporalités du projet urbain, c'est-à-dire aux modes de temporalisation de l'action, à la fabrique des temps communs du projet urbain, à la façon dont les acteurs se préoccupent et se sentent concernés par la question des temps du projet et à leurs articulations avec les préoccupations relatives au développement durable. L'étude de trois projets urbains spécifiques montre que le projet urbain regroupe des temporalités multiples. L'enchevêtrement de temporalités liées à l'activité de projet, dans le contexte où le développement durable ne parvient pas à s'imposer comme fil directeur malgré les affichages, n'ébranle pas les temps de celui-ci. Il reste un temps annexe d'un processus complexe.

The article examines a possible renewal of the temporality of urban projects as a result of the adoption of principles of sustainable development. The reference to sustainable development has become essential in the production and management of urban spaces. If sustainable development is a temporal concept by definition, how does it transform the way of thinking time in urban projects? Attention is paid to the temporality of the urban project, the mode of temporalization of action, to the making of common time of the urban project, and to the way actors deal with and are concerned about the question of the project times and their articulations with concerns for sustainable development. The study of three specific urban projects shows that the urban project includes multiple temporalities. The tangle of temporality related to the project activity, in the context of sustainable development can not emerge as guiding principle

despite the stated objectives, does not undermine the time of it. It remains an annex time in a complex process.

Entrées d'index

Mots-clés : temporalités, développement durable, projet, acteurs, adaptabilité, ville, urbanisme, action, urbain

Keywords : temporalities, sustainable development, urban, project, actors, actions, urbanism, city, adaptability